



Non respect du préavis pour un employé

Par **wildback_old**, le **16/12/2007** à **13:42**

bonjour
Actuellement employé en CDI dans une société régissant de la convention collective des Télécommunications, je suis tenu d'effectuer un préavis de 2 mois. rnAyant signé récemment un nouveau contrat de travail et désireux de prendre au plus tôt possession de mes nouvelles fonctions, quels sont les recours dont je dispose (sachant qu'il me sera peut être extrêmement difficile, voir impossible, de négocier la durée de mon préavis) et quels sont les risques auxquels je m'expose si je décide, de ma propre volonté, de ne pas respecter la durée du préavis ?
Cordialement